

## DESCRIPTIF TYPE

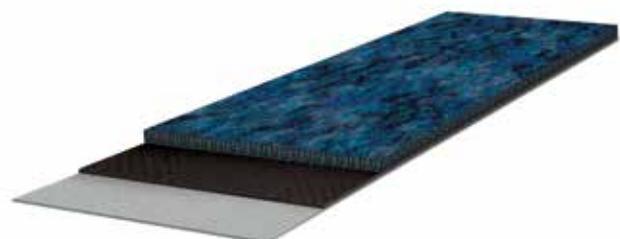


### Tapis de propreté en textile tufté en rouleaux bordés, en tapis bordés

Il sera composé d'un velours coupé de fibres 100% de fibres polyamide régénérées Econyl. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs. Coral® Brush FR est traité anti-feu ; sa sous-couche latex renforcera sa résistance à la propagation des flammes et permettra au produit de bénéficier d'un classement B<sub>f1</sub>-s1.

Sa structure et ses fibres lui garantiront une efficacité remarquable (rétention de 94 % des salissures pour 6 ml), particulièrement efficace pour l'absorption de l'humidité (4,6 litres/m<sup>2</sup>). Ses caractéristiques lui conféreront une grande résistance au trafic intense.

Il bénéficiera d'une garantie de 7 ans.



## MODE DE POSE & ENTRETIEN

Se pose libre pour les formats tapis. Pour une pose collée : Mise en oeuvre et type de colle (type V22 ou V22 green) suivant préconisation du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.1. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du DTU 53.2.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	<b>Coral brush</b>
Épaisseur totale	<b>9 mm</b>
Couche d'usure	<b>mm</b>
Masse surfacique totale	<b>4050 g/m<sup>2</sup></b>
Masse surfacique de velours utile	<b>g/cm<sup>3</sup></b>

Absorption acoustique	<b>aw = 0,25 (H)</b>
Réaction au feu	<b>Bfl-s1* -</b>
Classification selon	<b>Classe 33 - Commercial élevé</b>

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF P 01-010 (à fournir)
- Taux d'émission de TVOC = Classe A+
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH
- Sans phtalate
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable
- Contient 100 % de fibres Econyl polyamide régénérée

\* Satisfait à la réglementation M3